

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND ALBIGEOIS

SEANCE DU 21 JUIN 2016 A 18H30

N°08/2016 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU SCOT

Date de convocation : 14/06/2016
Nombre de délégués présents : 19
Titulaires : 15
Suppléants : 4
Votants : 19

L'An Deux Mille Seize, le vingt et un juin, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'hôtel d'entreprises Albi-Innoprod, 8 avenue Pierre Gilles de Gennes à Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Madame Muriel ROQUES ETIENNE

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Sarah LAURENS, Muriel ROQUES ETIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Damien CHAMAYOU, Gérard PUECH, Jean-Claude MADAULE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Henri VIAULES, Louis BARRET, Guy BORIES, Alain FABRE, Emile GOZE, Jean-Pierre SOULA,

Suppléants votants : Messieurs Jean-Louis FABRE, Bernard TROUILLET, Thierry DUFOUR, Dominique SANCHEZ.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames, Sandrine SANDRAL, Floriane THOMAS, Isabelle CALMET, Michèle BARRAU-SARTRES, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Emmanuelle PIERRY, Marie-Claude VABRE, Chantal CAPELLE, Najat DELPEYRAT, Anne-Marie LUGAN, Nadège MOGUEN, Claudine MONTELS, Emilie RAYNAL, Messieurs, René CABROL, Jean-Pierre LEFLOCH, Jean-Louis PUECH, Éric PUJOL, Alain SEVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Joël MARQUES, Thierry VIEULES, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Robert ROUMEGOUX, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Sylvain CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian CROS, Jean-Michel BOUAT, Alain GRIMAL, Gérard POUJADE, Michel TREBOSC, Patrick BETEILLE, Philippe DE BEAULIEU, Bernard GRIALOU, Éric GUILLAUMIN, Claude JULIEN, Bruno LAILHEUGUE, Thierry MALLE, Pierre-Marie SENES.

N°08/2016 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU SCOT

Madame Anne-Marie Rosé, Rapporteur,

Madame la Présidente propose au comité syndical de débattre sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du Schéma de cohérence territoriale du Grand Albigeois en cours de révision, conformément au Code de l'urbanisme.

Le Comité Syndical lors de sa séance du 02 avril 2015 a décidé de prescrire la révision du SCOT du Grand Albigeois avec un accompagnement technique de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire urbaine (AUAT).

Le diagnostic a été présenté lors d'un premier séminaire à destination de l'ensemble des élus du territoire le 15 décembre 2015. Au cours de ce séminaire, quatre ateliers de travail organisés entre élus et animés par l'agence ont permis de conforter les éléments de diagnostic. Un second séminaire s'est tenu le 13 avril 2016. Il a réuni une centaine d'élus et a permis de lancer la réflexion autour des différentes thématiques identifiées par le diagnostic en vue de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Par ailleurs, 17 comités de pilotage se sont tenus depuis le début de la procédure de révision afin de travailler sur le projet SCOT. Trois réunions de concertation avec les Personnes Publiques Associées ont été organisées, le 11 juin 2015 ainsi que les 17 février et 25 mai 2016.

Le débat de ce jour porte sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable telles qu'elles ont été présentées à la réunion du 25 mai 2016 qui a associé les élus du Comité syndical et les Personnes Publiques Associées. Une note de synthèse sur les orientations du PADD a été adressée aux élus du Comité syndical.

Un diaporama revenant sur les points clés du projet ayant fait l'objet d'observations au cours des différentes réunions du Comité de pilotage et de la réunion du 25 mai dernier a été le support des échanges de ce jour. Madame la Présidente précise par ailleurs que les orientations du PADD remises en séance ont été actualisées suite aux observations des Personnes Publiques Associées lors de la réunion du 25 mai 2016.

Le projet d'aménagement et de développement durable du SCOT du Grand Albigeois s'inscrit à l'horizon 2030. Les orientations qu'il définit visent à :

- **Axe 1 : Aménager harmonieusement le territoire**
 - Assurer un développement équilibré et équitable du territoire
 - Développer une offre en logements adaptée
 - Garantir les grands équilibres territoriaux et la mobilité des biens et personnes

N°08/2016 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU SCOT

- **Axe 2: Préserver et valoriser les ressources environnementales, patrimoine d'aujourd'hui et de demain**
 - Economiser et protéger les ressources naturelles
 - Révéler les sites et paysages qui fondent l'identité des territoires
 - Inscrire le Grand Albigeois dans une démarche durable de développement

- **Axe 3 : Penser le développement économique comme un outil majeur d'aménagement de l'espace**
 - Asseoir l'attractivité et l'identité du territoire
 - Promouvoir une agriculture qualitative et diversifiée
 - Ancrer le dynamisme économique au cœur des bassins de proximité
 - Conforter l'offre commerciale et son rayonnement
 - Promouvoir une gestion durable des sites d'activités économiques

Pour mémoire, Madame la Présidente rappelle le phasage prévisionnel jusqu'à l'approbation du SCOT :

- Elaboration du document d'orientations et d'objectifs courant 3^{ème} trimestre 2016
- Séminaire de présentation du projet de SCOT avant l'arrêt en octobre 2016 où l'ensemble des élus du territoire seront conviés avec les partenaires
- Arrêt du projet de SCOT fin 2016
- Approbation du SCOT à l'été 2017

Un débat a eu lieu sur les orientations du PADD conformément aux dispositions de l'article L143-18 du Code de l'urbanisme. L'ensemble des échanges du débat a été porté dans le compte-rendu de réunion.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente et les échanges ayant eu lieu,

**N°08/2016 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU
SCOT**

↳ ACTE le débat sur le PADD qui a eu lieu conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés : 19

Pouvoir(s) : 0

Majorité absolue : 10

Votes favorables : 19

Votes défavorables : 0

Nuls : 0

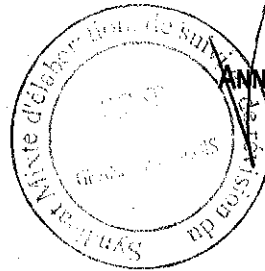
Abstentions : 0

Fait et délibéré
Le 21 juin 2016
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :

LA PRESIDENTE,

ANNE-MARIE ROSE



REÇU LE
29 JUN 2016
PREFECTURE DU TARN